

Communauté de
Communes
Avre Luce Noye

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE



**Nombre de membres
du Conseil Communautaire**

Titulaires : 69

Membres présents : 41

· supplés : 3

· représentés : 8

Votants : 49

Date de la convocation :

08 Novembre 2018

Secrétaire de séance :

Françoise ROUX

L'An DEUX MILLE DIX-HUIT, le 15 Novembre à 18 H 30, le Conseil Communautaire convoqué légalement le 08 NOVEMBRE 2018, s'est réuni à MEZIERES EN SANTERRE sous la présidence de Monsieur Pierre BOULANGER, Président.

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, BLIN, SAINT QUENTIN (suppléant de M. LECLABART), FLAMANT, WU, DAULT (suppléant de M. RICARD), ROUX, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, NANSOT, Messieurs AMARA, BARRE, COTTARD, DESROUSSEAU, BERTRAND, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, VAN OOTEGHEM, DOVERGNE, PALLIER, SURHOMME, BEAUMONT, LECONTE, DEPRET, DUTILLEUX, JUBERT, BERTRAND Jacques, GORET, DAIGNY, HEYMAN, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, REMY, VANDEVELDE, LAMBERT (suppléant de M. DALRUE), LEROY, PELTIEZ, MAROTTE

● Disposaient d'un pouvoir :

Mme MARCEL de Mme MARSEILLE, M. BARRE de M. FRANCELE, M. AMARA de M. AUBRY, Mme BLIN de M. DURAND, M. BEAUMONT de M. CARON, M. PELTIEZ de Mme PREVOST, M. VAN OOTEGHEM de M. VAN GOETHEM, Mme FLAMANT de M. DRAGONNE

● Absents excusés :

Mesdames PREVOST (représentée par M. PELTIEZ) et MARSEILLE (représentée par Mme MARCEL), Messieurs AUBRY (représenté par M. AMARA), DURAND (représenté par Mme BLIN), MONTAIGNE, HEBERT, LEVASSEUR, VAN GOETHEM (représenté par M. VEN OOTEGHEM) LECLABART (représenté par Mme SAINQUENTIN), RICARD (représenté par Mme DAULT), M. DRAGONNE (représenté par Mme FLAMANT) et M. SZYROKI

● Absents non excusés :

Mesdames ATTAGNANT, MAILLART, HALL Messieurs DOUCHET, SUIN, BINET, TEN, POTTIER, HENNEBERT, VERMEIL, PICARD, BIECKENS, CHIRAT et CLEMENT

OBJET : VESTIGES DE FOLLEVILLE TRANCHE 3 - DEMANDE DE SUBVENTIONS

Rapport de Monsieur Youssef AMARA, Vice-Président chargé du Tourisme,

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'appel à projet Développer et diversifier les activités touristiques dans la Somme 2018-2019 du Conseil départemental de la Somme,

Vu l'appel à projet Priorités Régionale d'intervention Touristique 2018-2019 de la Région Hauts de France,

Vu le programme de Développement Rural FEADER Picardie 2014-2020 de l'Union Européenne

Vu le FNADT, Fonds National pour l'Aménagement et Développement des Territoires,

Vu l'avis du bureau communautaire en date du 07 septembre 2018

Considérant

- Que la mise en sécurité et réhabilitation des vestiges du château de Folleville s'inscrivent dans la continuité des aménagements précédemment réalisés par la Communauté de Communes du Val de Noye sur son site historique de Folleville ;

- Que cette **opération de sécurisation et de consolidation des vestiges du château** et de sa motte féodale concrétisation d'un projet beaucoup plus global destiné à valoriser un site touristique dont la renommée n'est plus à démontrer.

Elle contribuera à la préservation des vestiges d'un château datant du 15^{ème} siècle et la réouverture de sa motte féodale au public actuellement non accessible du fait du danger que représentent les désordres engendrés par les hivers successifs.

Se faisant, cette opération permettra la valorisation d'un site touristique majeur du département de la Somme placé sur le chemin de Saint Jacques de Compostelle et auquel est adossée une église classée au patrimoine mondiale de l'Unesco.

Monsieur AMARA explique que les travaux de sécurisation et réhabilitation du château de Folleville sont susceptibles de bénéficier d'aides du Conseil Départemental de la Somme, de la Région Hauts de France, de l'État et de l'Union Européenne selon les modalités d'interventions des financeurs.

Aussi, afin de percevoir les subventions qui pourraient être octroyées par l'ensemble des financeurs, il convient :

*De valider la totalité de l'opération de mise en sécurité et réhabilitation des vestiges du château de Folleville

*De valider le montant prévisionnel des dépenses à hauteur de 209 770.63 € HT,

*De valider l'engagement de la Communauté de Communes Avre-Luce-Noye à mener à terme cette opération

*De solliciter les aides du Conseil Départemental de la Somme pour un montant estimatif de 41 954.13 € (Soit 20 % des dépenses prévisionnelles),

*De solliciter les aides de la Région Hauts de France pour un montant estimatif de 41 954.13 € (Soit 20 % des dépenses prévisionnelles)

*De solliciter les aides de l'État (FNADT) pour un montant estimatif de 10 488.53 € (Soit 5 % des dépenses prévisionnelles)

*De solliciter les aides de l'Union Européenne (FEADER) pour un montant estimatif de 73 419.72 € (Soit 35 % des dépenses prévisionnelles)

Soit un reste à charge résiduel de **49 497.48 pour la CCALN** compte tenu de la récupération prévisionnelle au titre du FCTVA.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire :

- Valide le projet de mise en sécurité et réhabilitation des vestiges du château de Folleville, pour un montant prévisionnel de 209 770.63 € HT ;
- Sollicite les concours financiers du Conseil Départemental de la Somme, de la Région Hauts de France, de l'État et de l'Union Européenne, aux taux référencés ci-dessus ;
- Autorise Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président en charge du Tourisme de la Communauté de Communes à solliciter auprès des divers financeurs, une autorisation pour commencement anticipé des travaux ;
- Autorise Monsieur le Président et Monsieur le Vice-Président en charge du Tourisme de Communauté de Communes à déposer les dossiers de demandes de subventions correspondants et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME

Fait et délibéré le 15 Novembre 2018

A MEZIERES EN SANTERRE

Le Président,

Pierre BOULANGER.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
AVRE, LUCE NOYE

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le...19/11/2018